

Les réserves de Mangrove

Novembre
2019



La Grande Sarre



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Novembre arrive, et avec lui les dernières brèves de l'année.

L'année 2019 a connu un été particulièrement chaud mais surtout très sec, difficile pour chacun d'entre nous, mais beaucoup plus prégnant pour nos agriculteurs et tous ceux qui vivent de la terre.

Notre planète souffre.

Il devient impératif pour tous d'adapter nos modes de vie à ces changements, pour l'avenir de nos petits-enfants.

_Économiser l'eau,

_Privilégier les circuits courts, le développement durable....

Chaque geste compte : Ce n'est parce que mon voisin ne le fait pas que je ne dois pas le faire, mais bien parce que je le fais que mon voisin le fera (peut être!).

Il en va de même des petites incivilités qui rendent la vie moins agréable :

_Penser aux voisins avant de faire du bruit à des heures indus.

_Ramasser les crottes de son chien, etc.

En résumé, « ne fait pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse ! ». Simple, non ?

Cette année encore, les associations sont très actives, les animations nombreuses et variées. Pour certaines d'entre elles, le bureau a changé, permettez-moi de saluer l'implication des anciens dirigeants et de souhaiter une belle réussite aux nouveaux.

Bonne lecture à tous.

Prenez bien soin de vous et.....de votre voisin.

Cordialement vôtre



Cérémonie du 11 Novembre

Madame le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux seraient très honorés de vous compter au nombre de leurs invités à la cérémonie du 11 Novembre qui aura lieu :

Le lundi 11 Novembre à 11h30

Cette cérémonie se déroulera devant le monument aux morts où sera effectué un dépôt de gerbes.



Comme l'année dernière, les enfants de l'école de Manglieu participeront activement et en chanson à cette cérémonie.

Venez les écouter !

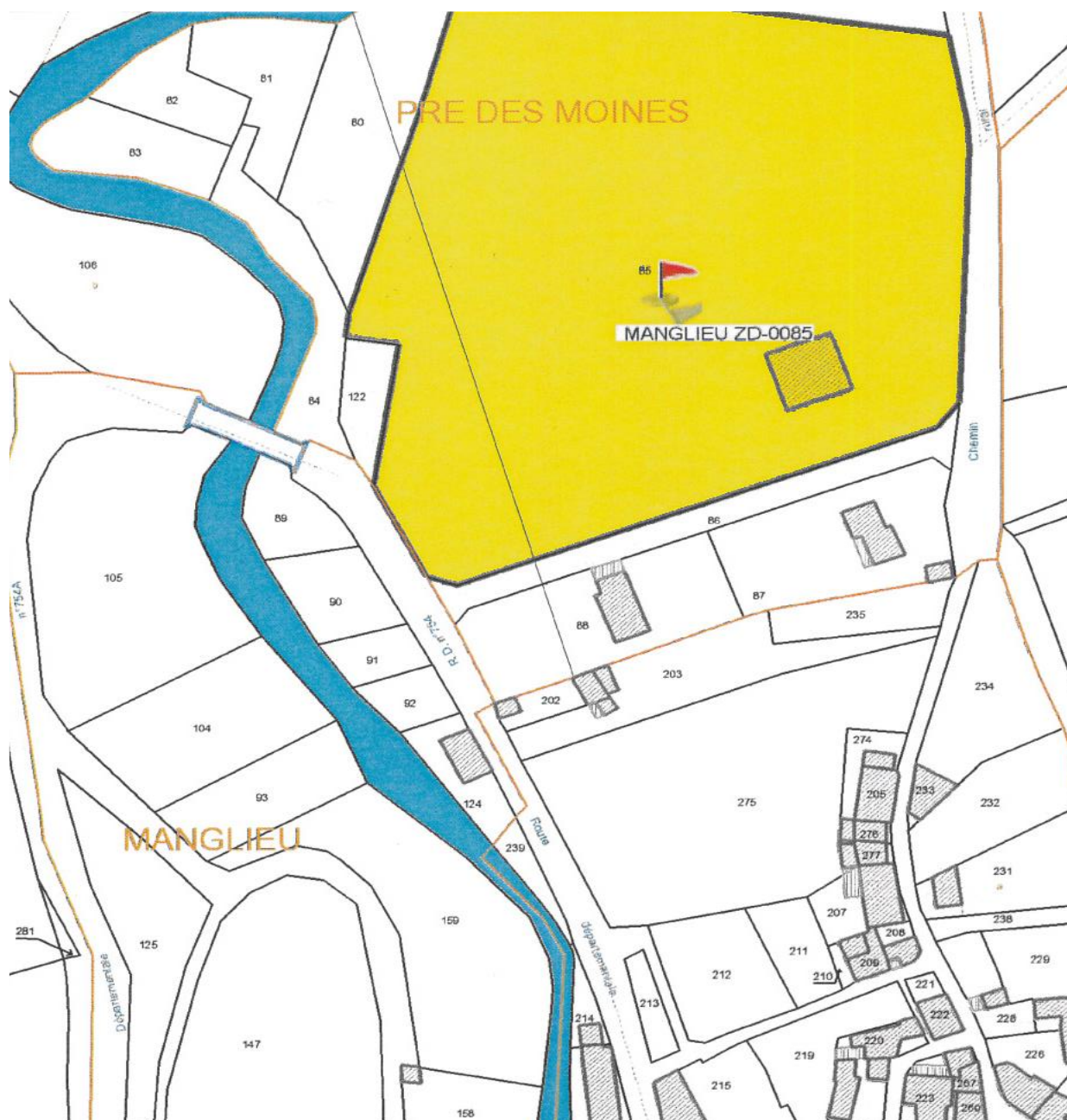
Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des fêtes.

Vente d'herbe 2020

La commune de MANGLIEU, procède à un appel d'offres, au mieux-disant, pour la vente d'herbe de la parcelle communale cadastrée ZD 85 (entrée nord du bourg de Manglieu).

Les offres devront être formulées sous pli cacheté et adressées à la mairie avant le 1^{er} décembre 2019 minuit.

Les soumissionnaires sont informés de prendre l'engagement de couper l'herbe avant le 26 juin 2020 et de libérer le terrain en cause à la date du 15 novembre 2020.



Incivilités



**Croyez-vous
qu'elle va
se ramasser
toute seule ?**



Les déjections de votre chien : ramassez-les !

Déjections canines :

Les habitants qui font le choix d'avoir un animal de compagnie doivent aussi s'engager à ramasser les déjections de leurs animaux sur les espaces publics. Il s'agit bien là de respect à l'égard de tous, de la base du civisme et d'une notion élémentaire de propreté.

Respect des jeux installés par l'Amicale Laïque et la commune :



Il a été constaté une mauvaise utilisation du petit toboggan payé et installé par l'Amicale Laïque. En effet, le toboggan ne doit pas être utilisé en mettant un lit de cailloux avant de descendre pour des raisons de dégradations du matériel et de dangerosité.

Merci également de faire une bonne utilisation du city park.

Interdiction de jeter des déchets :

Article R 633-6 du code pénal : Hors les cas prévus par les articles [R. 635-8](#) et [R. 644-2](#), est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.



Article R635-8 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Article R644-2 du code pénal : Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Entretien du cimetière



La commune entretient les espaces communs (allées) du cimetière.

Nous vous rappelons que chacun se doit d'entretenir les tombes de ses défunts afin que la végétation ne se propage pas dans les allées et sur les concessions voisines etc...

Depuis que nous n'utilisons plus de désherbants nous passons régulièrement la débrouailleuse dans les allées. Le désherbant qui était autrefois répandu dans les allées limitait la prolifération des mauvaises herbes sur certaines concessions. Maintenant celles-ci sont envahies d'herbes folles, de chardons...

D'autre part, une procédure de reprise de concession en état d'abandon va être lancée d'ici la fin de l'année.

Si vous êtes concernés par des concessions numérotées, merci de vous faire connaître en mairie.



Offre d'emplois – VIC LE COMTE **Recensement de la population 2020**

En vue du recensement de la population qui va se dérouler du 16 janvier au 15 février 2020, la Commune de VIC LE COMTE recrute 12 agents recenseurs. Le contrat de travail débutera le 3 janvier 2020 et se terminera le 18 février 2020.

Adresser un CV et une lettre de motivation à :

Monsieur le Maire – Hôtel de ville

CS 10028 – 63270 VIC LE COMTE

Avant le 15 novembre 2019

Corps des Sapeurs-Pompiers de Manglieu



Le corps des Sapeurs-Pompiers de Manglieu est heureux de vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle recrue.

Monsieur Bastien VAULTIER, habitant à Sugères, a donc accepté une double affectation Sauxillanges/Manglieu.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Enquête sur les loyers du parc privé 2019

Durant les mois d'octobre et novembre prochain l'Observatoire Local des Loyers (OLL) du territoire du Grand Clermont réalise son enquête annuelle sur les loyers du parc privé sur les 105 communes de son territoire. L'OLL clermontois fait partie du réseau national des 28 Observatoires des loyers labellisés. Ce réseau a pour objectif de suivre les évolutions du marché du logement à une échelle territoriale fine et sur la totalité du territoire français.

Le périmètre étudié par l'OLL clermontois rassemble 54 900 logements locatifs privés et près de 414 000 habitants, parmi lesquels près de 1 140 ménages devraient être interrogés. Les personnes sollicitées seront contactées par voie téléphonique par le bureau d'études « COHDA », mandaté par l'Agence pour réaliser cette enquête, afin de répondre à un questionnaire d'une dizaine de minutes.

Cette enquête permettra entre autre :

- une meilleure connaissance des niveaux de loyers pratiqués par typologie de logements et par secteur géographique.
- de partager ces informations avec l'ensemble des partenaires acteurs de l'habitat.
- une définition plus efficace des seuils de conventionnement de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. ...
- une régulation naturelle du marché du parc locatif privé par la diffusion des informations des niveaux de loyer au grand public. ...
- de cadrer les stratégies publiques en matière d'habitat.
- de positionner l'agglomération par rapport aux agglomérations et aires urbaines de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à l'échelle nationale.

L'enquête n'a aucune finalité commerciale et l'anonymat des interviewés est garanti. Maître d'ouvrage du projet, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole remercie la population de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux enquêteurs.

Relais d'Assistants Maternels (RAM) de Mond'Arverne Communauté

C'est un service d'informations et d'échanges gratuit et confidentiel pour les parents et les professionnels.

Parents / futurs parents

- S'informer sur tous les modes d'accueil petite enfance (individuels et collectifs).
- Être accompagnés pour rechercher une solution adaptée à vos besoins.
- Être informés sur les démarches à effectuer en tant que parent/employeur.
- Être accompagnés dans votre rôle de parent.

Enfants

- Participer à des temps d'éveil : vivre des expériences de rencontres, d'échanges et de partages en lien avec son développement, son rythme...
- Découvrir et explorer de nouveaux environnements, de nouveaux jeux...

Professionnels de la petite enfance : assistant(e)s maternel(le)s, garde d'enfants à domicile

- Enrichir vos connaissances et compétences (réunions d'informations, formations professionnelles continues...).
- Participer à des temps collectifs avec les enfants.
- Échanger sur vos pratiques avec d'autres professionnels.
- S'informer sur vos droits et devoirs en tant que salarié.
- Pour les futurs professionnels, s'informer sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance.

Les permanences RAM

PÉRIODES SCOLAIRES

(et du 8 au 26 juillet 2019)

	<u>Antenne St Amant</u> 04.73.39.34.75	<u>Antenne</u> <u>Les Martres de Veyre</u> 04.73.39.86.95	<u>Antenne Vic le Comte</u> 04.73.77.95.50
Lundi	12h à 12h30 13h15 à 17h	8h à 8h30	12h30 à 17h
Mardi	16h30 à 18h	8h à 12h30 16h30 à 18h	16h30 à 18h
Mercredi	13h15 à 17h		11h30 à 12h30 13h30 à 17h
Jeudi	12h à 13h30 15h à 18h	8h à 8h30 12h45 à 18h	13h à 17h
Vendredi	13h à 16h	12h15 à 14h 14h45 à 16h45	11h à 12h30 13h à 16h

PÉRIODES EXTRASCOLAIRES

(sauf du 8 au 26 juillet 2019)

	<u>Antenne St Amant</u> 04.73.39.34.75	<u>Antenne</u> <u>Les Martres de Veyre</u> 04.73.39.86.95	<u>Antenne Vic le Comte</u> 04.73.77.95.50
Lundi	9h à 12h30 16h à 18h	8h30 à 12h15 13h à 15h45	12h30 à 17h
Mardi	9h à 12h30 14h30 à 18h	9h à 12h30 13h à 18h	8h30 à 12h15 13h à 18h
Mercredi	9h à 12h30 13h30 à 17h	8h30 à 11h 13h à 16h30	8h30 à 12h30 13h30 à 17h
Jeudi	9h à 12h30	8h30 à 12h15 13h à 16h	13h à 18h
Vendredi	9h à 12h30 13h15 à 16h15	8h à 11h	

Faux sites administratifs, attention aux arnaques !



De faux sites administratifs proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes (demandes de permis de conduire, de carte grise, d'extrait d'acte de naissance) en lieu et place des usagers. Renseignez-vous auprès des sites officiels de l'administration avant de passer une commande.

Faut-il payer pour effectuer des démarches administratives ?

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels : elles permettent, par exemple, de consulter le nombre de points restant sur un permis de conduire, demander un extrait d'acte de naissance, demander une carte grise ou demander un extrait de casier judiciaire.

Rien n'interdit cependant à un professionnel, même étranger, qui ne dépend d'aucune administration publique, de proposer ce service moyennant une contrepartie financière, **à condition de respecter des règles précises :**

- si le consommateur souhaite que l'exécution de la prestation de services proposée commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, le professionnel doit recueillir sa demande expresse en ce sens ;
- dans cette hypothèse, le consommateur doit être informé qu'une fois la commande passée auprès du site de la société, il ne pourra en principe plus l'annuler sans frais, dès lors qu'il a également expressément renoncé à son droit de rétractation, sauf si la prestation n'a pas été pleinement exécutée, auquel cas il versera un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ;

- le consommateur doit recevoir une information claire sur les tarifs pratiqués et une facture/confirmation de commande TTC.

Comment reconnaître les faux sites administratifs ?

Ces sites n'hésitent pas à tromper le consommateur en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction à l'identique de la charte graphique du site, usage des couleurs bleu-blanc-rouge, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche.

Certains sites vont plus loin que le simple paiement du service. **Les consommateurs doivent rester attentifs et vérifier qu'ils n'ont pas été abonnés, à leur insu, à un service dont ils n'ont pas besoin.**

Bon à savoir :

Pour éviter toute confusion, vérifier l'adresse Internet (URL) du site : **les URL de l'administration française se terminent invariablement par ".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com" .**

Un site en ".fr" ne garantit pas obligatoirement qu'il s'agisse d'un site officiel et la société qui l'exploite peut ne pas être établie en France.

Il est conseillé, avant d'entreprendre toute démarche administrative :

- de se renseigner d'abord [auprès des sites officiels de l'administration française](#) avant de passer une commande et de donner ses coordonnées de carte bancaire,
- de consulter les conseils [du Centre européen des consommateurs](#) pour vérifier le sérieux de la société qui propose le service,
- de contacter, si le paiement a été effectué, [le Centre européen des consommateurs](#), en particulier si le site est basé dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège. À défaut, ne pas hésiter à prendre contact avec sa banque pour une éventuelle procédure de remboursement (*chargeback*).

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Changement des luminaires dans l'école et la mairie



Pour des raisons d'économie d'énergie, les éclairages vétustes ont été remplacés par des éclairages LED (ampoules ou luminaires dans plafonds cantine et mairie). Remise en état de l'éclairage de secours dans l'école des garçons, dans la mairie, et dans l'agence postale.

Aménagement pour la cantine

Quelques petits aménagements ont été réalisés à la cantine cet été par Guillaume :

- Un congélateur non utilisé a laissé place à une machine à laver le linge (entretien des torchons, essuie mains et alèses)
- Un réfrigérateur grand volume a été installé à l'intérieur du réfectoire.



Remplacement du C15

Le Citroën C15, après 18 ans de bons et loyaux services, et ayant atteint l'âge de 18 ans, doit être remplacé, contrôle technique oblige.

Des démarches auprès des concessionnaires ont été réalisées, le choix final c'est porté sur un KANGOO EXPRESS TCE 115 pour un montant de 14 663,53 € ttc – la reprise du C15 1 800 € TTC soit un montant de 12 863,53 € ttc.



A VENIR

CCAS

C'est bientôt Noël !

Nous invitons tous les habitants de plus de 65 ans à un après-midi festif et convivial qui se déroulera à la salle des fêtes de Manglieu le samedi 7 décembre à 14 h.

Au programme :

- Pièce de théâtre,
- Bûche et ses accompagnements,
- Distribution des colis de Noël pour tous.



Afin de n'oublier personne pour Noël 2019, les habitants(es) de la commune, nés(es) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1954 voudront bien se faire connaître à la mairie au 04.73.71.52.01.



Mond'arverne

Activités à la Médiathèque de Manglieu

Le rendez-vous des p'tites z'oreilles

Parce que les tout-petits sont avides de découvertes et d'histoires à entendre, ce rendez-vous est destiné aux enfants de 0 à 3 ans.

Mercredi 20 novembre à 10 h 30 à la Médiathèque de Manglieu

La nuit de la lecture

Lire ensemble, lire le soir, en pyjama, en musique, en jouant... laissez-vous surprendre !

Manifestation festive de promotion du livre et de la lecture, la Nuit de la lecture est organisée pour la quatrième année par le Ministère de la Culture en collaboration avec les différents acteurs du livre et de la lecture partout en France.



Samedi 18 janvier 2020 à partir de 18 h à la Médiathèque de Manglieu

Donnez votre avis sur le plan climat de Mond'Arverne Communauté

Du lundi 4 novembre au mercredi 4 décembre 2019, Mond'Arverne Communauté soumet son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à consultation publique.

Cet outil de planification territoriale a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, et notamment de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émises par le territoire, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le projet de PCAET porte une stratégie locale et un premier plan d'actions sur la période 2020-2025, dont les objectifs sont à horizon 2030 de :

- Réduire les émissions de GES sur le territoire de 40%
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 24%
- Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation finale du territoire en la portant à 24.2% de la consommation totale
- Contribuer à la préservation de la qualité de l'air
- Préserver la capacité du territoire dans le stockage du carbone et donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre
- Permettre l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le projet de PCAET couvre l'ensemble des secteurs d'activités ayant un impact sur le climat :



- Habitat-résidentiel
- Agriculture et modes de consommations
- Économie
- Transports-déplacements
- Administration locale
- Énergies renouvelables.

Comment participer ?

Du 4 novembre au 4 décembre 2019 :

- Je remplis le formulaire en ligne sur www.mond-arverne.fr
(Habiter en Mond'Arverne > Plan climat et énergie 2020-2025 > Consultation publique)
- Je me rends dans un pôle de Mond'Arverne Communauté et donne mon avis sur les cahiers numérotés prévus à cet effet :
 - Siège administratif
ZA Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-16h30
 - Pôle services à la population
16, Boulevard de Beussat - 63270 Vic-le-Comte
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 &
Mercredi : 9h-12h
 - Pôle développement
1, rue du Parc - 63450 Saint-Amant-Tallende
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-16h30

Objets encombrants

Le SICTOM met à disposition une benne destinée aux objets encombrants.

Elle sera installée entre la mairie et le monument aux morts du jeudi 12 décembre au mardi 17 décembre 2019.



QUE S'EST-IL PASSÉ À MANGLIEU ?

Remise des prix pour les enfants rentrant au collège

Les enfants, qui quittent notre école communale, ont été mis à l'honneur le 14 juillet.



Comme chaque année, la commune, l'amicale laïque, Madame le Maire et ses adjoints ont généreusement offert aux 8 futurs collégiens une calculatrice, un stylo et un petit pécule.

Rentrée scolaire 2019-2020 et projet scolaire

🚩 *Effectifs*

L'école conserve encore cette année ses 3 classes.

Maternelle avec Madame Hélène DELIGNIERES

Très petite section : 1

Petite section : 5

Moyenne section : 6

Grande section : 1

CP : 1

14

Primaire avec Madame Isabelle DESCOMBAS

CE1 : 7

CE2 : 7

14

Primaire avec Madame Anne POUGET

CM1 : 3

CM2 : 10

13



Soit un total de : 41

Nous souhaitons à tous les enfants une bonne année scolaire.

🔗 *Personnel encadrant*

ATSEM le matin : Cécile DUFAY

ATSEM l'après-midi : Noémie MONTI

Cantine : Karine BLAUWART (remplacée actuellement par Aurélie RAYMOND)

Les projets de l'année :

Les thèmes de l'environnement sont toujours d'actualité.

Nous travaillerons autant sur l'environnement local que lointain et en particulier sur les cultures (fruits, légumes, arbres...) en France et dans le monde et sur l'utilisation de l'eau, nous envisageons de

visiter la station d'épuration de Manglieu.

La classe de maternelle suivra le programme « cinématernelle » organisé par le parc du Livradois Forez. Il y aura 3 projections au cours de l'année.

Les activités de piscine sont maintenues pour tous les élèves à différents moments de l'année.

Nous participerons au cross de la Comté.



Inauguration des travaux de la RD 754



A l'initiative du Conseil départemental les travaux de la traverse du bourg de Manglieu RD 754 ont été inaugurés en présence du Président Monsieur GOUTTEBEL.

Merci à tous ceux qui ont pu se libérer le matin du vendredi 20 septembre.



CALENDRIER

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>	<i>Type de manifestation</i>	<i>Commentaire</i>
NOVEMBRE				
Samedi 2	Salle des fêtes	Les Jeunes de Manglieu	Bal privé sur invitation	à partir de 23 h
Dimanche 3	Abbatiale	Ensemble à Manglieu	Chœurs de Crimée	16 h
Mercredi 20	Média-thèque	Mond' Arverne	Le rendez-vous des p'tites z'oreilles Lecture pour les 0 à 3 ans	10 h 30
Week end 23 et 24	Salle des fêtes	Les Amis de l'Abbatiale	Marché de Noël	Sam: 9h30-17h Dim: 9h30-15h
Jeudi 28	Salle des fêtes	Ensemble à Manglieu	Remue-Méninges Miel ou déconfiture ?	19 h 30
DECEMBRE				
Samedi 7	Salle des fêtes	CCAS	Après-midi festive avec distribution de colis	14 h 00 Réservée aux plus de 65 ans
Dimanche 15	Salle des fêtes	Union et Amitié Age d'Or	Loto	14 h 00
Vendredi 20	Salle des fêtes	Amicale Laïque	Spectacle de Noël pour les enfants de l'école de Manglieu	18 h00
JANVIER				
Samedi 18	Média-thèque	Mond' Arverne	Nuit de la Lecture	18 h 00

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves pour la Gestion de la Cantine (APEGC)



L'APGEC a remis le tablier encore pour une année grâce aux parents motivés et désireux d'une alimentation variée.

Nous continuons à privilégier le local, Bio et le « fait maison » pour le plaisir des papilles des enfants.

Tous les parents restent les bienvenus aux réunions mensuelles.

Pour les ravir davantage, l'APEGC aura une nouvelle fois le plaisir d'offrir aux enfants de l'école le calendrier de l'Avent.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année

Club des Aînés de Manglieu

De retour d'un voyage de 3 jours à Carcassonne et dans le Minervois en septembre, nos aînés ont organisé leur thé dansant le 6 octobre dernier avec succès.

C'est un repas le 11 octobre qui a réuni la presque totalité des adhérents autour d'une bonne table à Olmet.

Mais il faut penser au loto de Noël qui se déroulera à la salle polyvalente de la commune le 15 décembre. Des lots de valeur seront mis en jeu. Ce loto est ouvert à tous et nous invitons les gens de la commune à y participer. C'est un moment de convivialité.



Bonne fin d'année à tous !

Amicale des sapeurs-pompiers

« Les temps changent, mais les traditions demeurent ».

Cette année, la tournée des calendriers se déroulera les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019.

Les Sapeurs-Pompiers vous remercient par avance de votre accueil.



Les Amis de l'Abbatiale

Les Amis de l'Abbatiale continuent leur œuvre de conservation et d'embellissement de cet édifice que les touristes apprécient au même titre que les habitants de Manglieu.

Après avoir réparé la toiture en lui redonnant une couleur plus vive et agréable, il convenait de rénover la sacristie, celle-ci n'ayant pas eu d'amélioration depuis sans doute un bon siècle : le plafond était en grande partie effondré.

Les amis de l'Abbatiale ont donc décidé de s'attaquer à ce chantier. Aujourd'hui les travaux sont en cours, le plafond a été refait.

La municipalité en a profité pour remettre le tableau électrique aux normes ainsi que l'installation électrique de cette petite pièce. En faisant du rangement, il a été trouvé une statue en bois datant du 12^{ème} siècle qui mérite d'être restaurée, il s'agit de Saint Barbe. L'association a fait appel à une restauratrice habilitée pour, dans un premier temps, supprimer l'altération due aux insectes (traitement d'un mois) puis dans un deuxième temps procéder à la remise en peinture. Après cette restauration nous lui trouverons une place dans l'abbatiale.

Nous comptons toujours sur votre soutien et nous vous remercions de l'aide que vous pouvez apporter. Sans votre présence à nos concerts et au marché de Noël tous les travaux ne pourraient être réalisés.

Marché de Noël les 23 et 24 novembre de 10 h à 17 h salle des fêtes.



Ensemble à Manglieu

Pour l'année 2019/2020, nous tenons à remercier tous ceux qui nous suivent et participent aux activités de notre association, et nous soutiennent dans nos actions.

Cette année a débuté par un remue-méninges le 26 septembre 2019, avec la participation de Maurice CUNIN, qui nous a offert un exposé d'une grande qualité sur la Toponymie de notre commune. Il nous a renseignés sur l'origine et l'explication des noms donnés aux nombreux lieudits de la commune de Manglieu. Nous remercions la quarantaine de personnes présentes.



Le dimanche 3 novembre à 16 h, nous vous proposons de venir écouter les Chœurs de Crimée dans l'abbatiale. Cet ensemble vocal de notoriété internationale s'attache à faire connaître

partout en Europe la beauté de la musique chorale russe et ukrainienne. A travers la musique, le Chœur de Crimée se veut porteur d'un message spirituel invitant à la tolérance, à la paix et au partage des richesses culturelles des différents peuples.



Le 28 novembre 2019 à 19h30, deuxième remue-ménages, « MIEL OU DECONFITURE ? » par Daniel DUMOUSSET et Daniel DODAT. Ce duo va nous faire plonger dans l'intimité d'une ruche, avec l'aide d'un court métrage de 28 min. Les abeilles vont-elles disparaître ? Pouvons-nous vivre sans abeilles ?

Les remues-ménages (gratuit) se déroulent à la salle des fêtes de la commune à 19h30. Après un exposé d'environ 45 min suivi d'un débat. Pour clôturer les échanges une collation vous est proposée. Merci aux petites mains qui confectionnent les mets.

Vous voulez vous investir avec nous ? Nous vous accueillons avec grand plaisir.

Composition du nouveau bureau :

Président : Daniel GREGORIS

Secrétaire : Joëlle RAYON

Trésorière : Christine BOL

Contact : 07.60.52.76.90



Les Jeunes de Manglieu

Les conscrits organisent un bal qui se déroulera le samedi 2 novembre à la salle des fêtes à partir de 23 heures, ce sera un « bal privé ». Nous espérons que vous viendrez nombreux !

L'association des jeunes tenait à remercier toutes les personnes qui ont participé aux événements tout au long de cette année.

Nous remercions les parents des membres de l'association pour leur aide et leur investissement lors des manifestations. Les événements de l'année 2020 vous seront communiqués ultérieurement.

L'ensemble des conscrits vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année et à l'année prochaine !

L'Amicale Laïque

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 19 septembre 2019 un nouveau bureau a été élu :

Président : LEPRINCE Sébastien

Vice-président : BEYGNIER Yannick

Trésorier : CONOR Christophe

Vice -trésorière : LOEILLET Amandine

Secrétaire : JUILLES Anne-Sophie

Vice- secrétaire : FURETAS Aurore

Loto du 19 octobre

Cette année encore, le loto a rencontré un vif succès, avec pas moins de 130 participants



Vente de chocolats

Comme chaque année une vente de chocolats est organisée au profit de projets éducatifs et pédagogiques pour les enfants de l'école. Les catalogues sont disponibles à la mairie, à l'agence postale et auprès des parents d'élèves (commande à retourner avant le 12 Novembre).

Animation de Noël

L'amicale laïque offre aux enfants de Manglieu un spectacle de Noël le 20 Décembre à 18h à la salle des fêtes. Ce sera une animation « LE CIRQUE ZAVAPPAS ».

Le Père Noël sera présent avec sa hotte garnie de cadeaux pour les enfants de 0 à 11 ans.

Nouveauté : Retrouvez l'amicale sur Facebook

LA MINUTE ÉCOLOGIQUE



L'ensemble des éditions publicitaires (prospectus, catalogues et journaux d'annonces gratuits) représentent un tiers de la consommation de papier. Un gâchis considérable entretenu principalement par les grandes et moyennes surfaces.

En France, plus de 21 milliards de tracts de publicité sont imprimés chaque année pour être notamment distribués dans plus de 25 millions de boîtes aux lettres.

La production de ce papier engendre la coupe d'environ 21 millions d'arbres puisque un arbre permet une production entre 500 et 1 000 kg de papier, soit environ 10 000 pages.

Il faut aussi prendre en compte la fabrication (encore polluante) du papier, son impression, son transport, sa distribution, son recyclage...

1/3 de la consommation de papier à usage graphique (presse, livre, publicité, et le papier à usage bureautique) est consacré à la publicité sous toutes ses formes : prospectus non adressés, imprimés publicitaires envoyés par mailings / publipostage, catalogues, journaux d'annonces.

Sans surprise, ce sont les grandes et moyennes surfaces qui contribuent principalement à ce gâchis de papier pour entretenir le temple de la consommation.

Pour dire non aux imprimés papiers publicitaires dans nos boîtes aux lettres, on peut ajouter un adhésif STOP PUB. (disponible en mairie).

Or, "sur l'ensemble des catalogues papier distribués, seulement 2 sur 10 sont lus par les consommateurs, alors que pour les catalogues en ligne, on parle d'efficacité et de qualité de lecture à 100%. En conséquence, les investissements dans les catalogues papier peuvent être 4 fois plus coûteux que dans leur version numérique. En effet, selon Monoprix, les flyers en papier représentaient 10 à 15% du budget marketing de la marque, tandis que 90% d'entre eux étaient jetés sans même être lus." précise Tiendeo, leader dans la dématérialisation des catalogues papiers sur le web.

Cependant, le fonctionnement du réseau Internet n'est pas neutre sur la consommation d'énergie, la production de composants informatiques qu'il faut maintenir et remplacer, autant de déchets, pas franchement recyclés et d'émissions de CO2...

OUI à l'information des collectivités
NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB



RAPPELS

BRUITS de voisinage



Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.

Bruit de voisinage

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...) ;
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ;
- ou par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de *tapage nocturne*.

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, et doit prendre les mesures pour y remédier.

L'article R. 1336-7 du Code de la Santé publique et l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme du 16 avril 1991, modifié le 26 juillet 1994, art. 5, relatif aux bruits de voisinage, imposent des horaires afin de limiter les nuisances sonores telles que le bricolage (perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.), le jardinage (tondeuses à gazon) ou toutes autres activités pouvant nuire à la tranquillité du voisinage (musique trop forte).

Les horaires imposés sont donc :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour la tranquillité de tous veuillez respecter cette réglementation.

Ouverture du secrétariat de Mairie

- lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
- et le mardi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Horaire ouverture agence postale

L'agence postale est ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h.
Fermée un samedi sur deux (fermée les semaines impaires)

